

L'objectif des Plans d'Action Préventive en matière d'Énergie est d'accompagner les ménages en difficultés dans l'amélioration de leur gestion énergétique en vue de mieux maîtriser leur consommation et réduire leur facture d'énergie.

Les actions menées dans le cadre des PAPE sont destinées exclusivement à un **public adulte, bénéficiaire ou non du CPAS** et jugé prioritaire en termes de précarité énergétique.

Ces actions doivent nécessairement relever d'un des deux volets suivants :

❖ Réalisation de **Suivis individualisés** de ménages précarisés bénéficiaires ou non du CPAS suivant trois étapes ;

- * Bilan énergétique,
- * Conseils et informations,
- * Accompagnement dans la mise en œuvre de certaines solutions identifiées.

❖ L'organisation de **séances collectives** d'information et de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie

L'objectif des séances collectives est d'informer et sensibiliser le grand public à l'utilisation rationnelle de l'énergie en abordant des thèmes tels que le chauffage, la facture d'énergie, les gestes économeurs d'énergie, les ampoules, l'aération du logement, l'humidité, etc.

I CONTACT PAPE

Une personne relais a été désignée au sein de chaque CPAS. Elle est l'intermédiaire entre le CPAS et le conseiller en économie d'énergie. Aucune objection n'est cependant émise à ce qu'un travailleur social prenne directement contact avec le conseiller en économie d'énergie pour toute demande de suivi individuel.

NOS CONSEILLERS EN ÉCONOMIE D'ÉNERGIE I

JULIA BAILLY

CPAS de Bouillon, Florenville,
Meix-devant-Virton, Neufchâteau, Rouvroy
julia.bailly@gaslux.be

CARINE JACOB

CPAS d'Aubange, Habay, Messancy,
Musson, Saint-léger
carine.jacob@gaslux.be

ALEXANDRE LAMBERTY

CPAS d'Arlon, Attert, Erezée, Fauvillers, Gouvy,
La Roche-en-Ardenne, Manhay, Martelange,
Rendeux, Vaux-sur-Sûre, Vielsam
alexandre.lamberty@gaslux.be

SOPHIE PETERS

CPAS de Bertrix, Chiny, Daverdisse, Herbeumont,
Léglise, Libin, Saint-Hubert, Wellin
sophie.peters@gaslux.be

AVEC LE SOUTIEN DE



Grand rue 4 / B-6630 Martelange

Tél.: +32 (0)63 60 20 86

Fax: +32 (0)63 43 49 25

E-mail: info@gaslux.be

www.gaslux.be



GAS | PAPE

**PLAN D'ACTION
PRÉVENTIVE
EN MATIÈRE
D'ÉNERGIE**

suivi individualisé

L'objectif du **suivi individualisé** est de fournir un accompagnement personnalisé des ménages en difficulté afin d'identifier les mesures qu'ils pourraient prendre pour réaliser des économies d'énergie et diminuer le coût de la facture d'énergie.

DOMAINES D'INTERVENTIONS :

- ▶ Consommation d'électricité
- ▶ Consommation d'eau
- ▶ Analyse des déperditions thermiques à l'aide d'une caméra thermique
- ▶ Enveloppe du bâtiment
- ▶ Installation de chauffage
- ▶ Production d'eau chaude sanitaire (ECS)
- ▶ Problèmes de chauffage
- ▶ Problèmes d'humidité
- ▶ Audit de l'éclairage
- ▶ Choix d'un fournisseur adapté
- ▶ Conflit avec un fournisseur
- ▶ Primes et aides en matière d'énergie
- ▶ Installation électrique
- ▶ Analyse des équipements électriques

solutions

Suite à la visite domiciliaire, le conseiller en énergie peut aider le ménage dans la mise en œuvre des solutions identifiées.

EXEMPLES :

Distribution gratuite de petits matériels économiseurs d'énergie, accompagnement pour un changement de fournisseur d'énergie, mise en place d'un suivi des consommations, aides et conseils concernant les primes « énergie », engagement du dialogue avec le propriétaire, etc.

en pratique

Comment demander l'intervention ?

Le travailleur social complète et remet le document de demande au conseiller en économie d'énergie. Celui-ci prend alors contact avec le ménage concerné par le suivi individuel afin de convenir d'un rendez-vous.

Comment se déroule la visite domiciliaire ?

Le conseiller en énergie vérifie les installations et équipements existants (chaudière, radiateurs, boiler, ...), et questionne les habitants sur leurs habitudes de consommation. Il utilise différents appareils de mesure (caméra



thermique, wattmètre, capteur de température et d'humidité) pour se donner une idée plus précise de l'état du logement et objectiver les consommations d'énergie.

Quelle suite est donnée à la visite ?

Le conseiller en énergie envoie un rapport de visite contenant les analyses effectuées, ainsi que les pistes de solutions préconisées au CPAS. Il programme ensuite une seconde visite au domicile du ménage suivi pour lui remettre gratuitement les petites fournitures permettant de réaliser des économies d'énergie. Dans certains cas de figure, il peut encore proposer un suivi des consommations ou un accompagnement administratif pour un changement de fournisseur ou une demande de prime.

